

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 10 août 2009

Séance spéciale du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 10^{ème} jour du mois d'août 2009 à 22h15 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Monsieur Martial Labonté | Monsieur Fernand Labbé |
| Madame Hélène Bourbonnais | Monsieur Simon Goupil |
| Madame Michèle Lemelin | Monsieur Alain Chabot |

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance spéciale, conformément à l'article 157 du Code municipal et ont signé une déclaration à cet effet.

RÉS. : 0908-106

ORDRE DU JOUR

- Mandat à l'inspecteur municipal;
- Soumission camion citerne;
- Achat camion 10 roues usagé;
- Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation.

Proposé par : Madame Michèle Lemelin

Appuyé par : Monsieur Martial Labonté

Et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

RÉS. : 0908-107

MANDAT À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la demande formulée par un producteur agricole concernant l'état des clôtures chez Monsieur Martin Côté, propriétaire du 433 rang 4 Ouest;

CONSIDÉRANT les fréquentes sorties d'enclos du bétail à cette adresse;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Alain Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de mandater l'inspecteur municipal, lequel est la personne désignée pour l'application des dispositions de la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts, afin que celui-ci se rende au 433 rang 4 Ouest pour y faire une inspection des clôtures.

Qu'un rapport soit présenté à ce Conseil afin d'établir la position à adopter dans ce dossier.

RÉS. : 0908-108

SOUSSION – CAMION CITERNE

CONSIDÉRANT que ce Conseil a demandé, par appel d'offres publiques, des soumissions pour la fourniture d'un camion incendie citerne usagé avec réservoir neuf;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été déposée, soit Héloc ltée au montant de 167 416,20\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que deux (2) options étaient également demandées, soit :

- Fourniture de deux (2) piscines portatives Fol-da-tank, modèle FDTA-2100;
- Fournir et installer deux (2) supports à piscines manuel avec caisse de rangement.

CONSIDÉRANT le prix soumis pour ces deux (2) options : 2 554,00\$ plus taxes pour les piscines portatives et 6 330,00\$ plus taxes pour les supports à piscine;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Simon Goupil

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission de Héloc Ltée pour la fourniture d'un camion incendie citerne usagé avec les deux (2) options demandées, conformément au devis et documents d'appels d'offres et incluant les garanties offertes par le soumissionnaire.

Que la dite acceptation est toutefois conditionnelle à l'approbation du règlement n° 217-2009 par le ministère des Affaires municipales, des Région et de l'Occupation du Territoire.

RÉS. : 0908-109

ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES USAGÉ

CONSIDÉRANT l'entente de principale intervenue avec le ministère des Transports pour le déneigement de la route 279, secteur Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite faire l'achat d'un camion d'appoint pour le déneigement;

CONSIDÉRANT qu'un camion usagé a été essayé et que celui-ci répond aux besoins de la municipalité;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Fernand Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Alain Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de faire l'achat d'un camion 10 roues usagé Autocar 1989, muni d'une boîte 4 saisons, d'une aile de côté et de deux sens unique chez Camions Rouville au prix de 22 100,00\$ plus taxes.

Qu'une partie du surplus libre équivalente soit affecté à cet achat.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Avis de motion est donné par Monsieur Alain Chabot, conseiller, à l'effet qu'il sera soumis à l'attention de ce Conseil, pour approbation, un projet de règlement décrétant des dépenses en immobilisation ainsi qu'un emprunt de 260 000\$ à cet effet. Adoption à une séance subséquence.

Proposé par : Madame Hélène Bourbonnais

Appuyé par : Madame Michèle Lemelin

Et unanimement résolu, que la séance soit levée à 22h30.

Martin J. Côté
Maire

Richard Côté
Directeur général